

COMITÉ DE DIRECTION.

CES\CE\FR\5

Point 5 de l'ordre du jour

**Document sur le rôle de la CES au cours du
prochain mandat 2015-2019**

Le Comité de direction est invité à discuter de ce document.

Document sur le rôle de la CES au cours du prochain mandat 2015-2019

Avant-propos

1. Ce document est destiné à établir des priorités et des propositions d'action afin de renouveler et de renforcer le rôle de la CES. Il sera discuté à la dernière table ronde du Congrès, qui abordera la thématique de « la CES du futur ». A la fin du débat, le document sera soumis à l'approbation du Congrès.
2. Sur la base de ce document, un plan d'action concret sera discuté et adopté par le Comité exécutif après le Congrès. Le Comité exécutif adoptera aussi toutes les résolutions qui seraient nécessaires en liaison avec le texte. Une Ecole de printemps, à organiser en 2016, discutera de nouvelles actions de mise en œuvre, en particulier la nécessité d'apporter éventuellement des modifications aux Statuts de la CES et/ou d'adopter un Règlement intérieur en vue de sa mise en application.
3. Le Comité exécutif décidera, le cas échéant, de mettre sur pied un groupe de travail « ad hoc » pour examiner ces modifications éventuelles et/ou ce Règlement et les soumettre à la Conférence à mi-mandat dans la perspective du Congrès de la CES en 2019.
4. Ce document de réflexion est axé sur les questions liées au rôle de la CES et sur les défis éventuels qui pourraient se poser par rapport à celui-ci. Certaines priorités politiques déjà fixées dans le Programme d'action et le Manifeste de la CES sont brièvement résumées lorsqu'elles ont un impact sur le rôle de la CES.

Une CES renouvelée pour une meilleure Europe

5. Au cours du mandat actuel, la CES a rencontré depuis la crise de plus en plus de difficultés à :
 - a) influencer les politiques nationales et celles de l'UE, en particulier en réponse au défi d'approfondir la gouvernance économique ;
 - b) renforcer le dialogue social, la participation des travailleurs et les relations employeurs-salariés et les préserver de l'austérité et des interventions néolibérales ; et
 - c) déterminer des actions et des priorités internes communes.
6. Les principaux défis du prochain mandat sont : comment améliorer le rôle et les résultats de la CES, comment renouveler le mouvement syndical européen, comment avoir une attitude plus offensive et comment obtenir des résultats concrets pour les travailleurs.
7. Le choix des grandes priorités doit être lié aux besoins des travailleurs à court et à long terme ainsi qu'à la valeur ajoutée européenne et aux ressources disponibles. Pour accroître l'efficacité et la reconnaissance de l'action de la CES, nous devons prendre en considération les attentes de nos membres, faire partager l'idée qu'une autre Europe est possible et que nous pouvons y contribuer. Au lieu d'être surtout dans une dynamique de réaction vis-à-vis des initiatives institutionnelles, même si ce travail demeure d'une importance vitale, la CES doit se fixer son propre agenda de priorités et d'actions.

Trois priorités essentielles pour une CES renouvelée

8. Le Manifeste du Congrès de Paris et le Programme d'action déterminent les priorités et les engagements de la CES à l'avenir. Certains de ces éléments constituent des défis qui nécessitent des changements dans le mode de fonctionnement de la CES.

Reprise économique et influence de la CES sur la gouvernance économique

9. Notre priorité numéro un est la reprise économique et la création d'emplois de qualité. Il faut s'attaquer à la tragédie du chômage et de la pauvreté en Europe en mettant en place une politique publique plus vigoureuse ; en outre, l'accès à un emploi de qualité doit être un droit pour tous. Pour revitaliser l'économie, il est nécessaire de mettre fin à l'austérité et de changer considérablement la politique macroéconomique actuelle. Les piliers de la stratégie de la CES sont l'investissement, la politique industrielle, le développement durable, des services publics de qualité, l'éducation et la formation, l'innovation et la recherche, des relations plus fortes entre employeurs et salariés, la démocratie sur le lieu de travail et une hausse des salaires à l'appui de la demande globale.
10. La CES doit renforcer son action et sa campagne d'investissement et de reprise économique. Nous devons exiger une participation significative et régulière des syndicats dans la négociation concrète et le suivi des plans d'investissement et de la politique macroéconomique. Il faut le faire dans tous les pays et dans tous les secteurs, en mettant en œuvre une solide coordination au niveau européen.
11. Ces dernières années, toutes les décisions importantes le plus souvent négatives ayant un impact sur la vie des travailleurs ont été prises dans le cadre de la gouvernance économique et des politiques d'austérité. La CES veut que cette situation change et elle doit influencer le processus, trouver un espace de négociation, parler plus fort et faire entendre sa voix.
12. Il faut veiller à avoir une participation syndicale adéquate au sein du processus du Semestre européen, négocier des réformes structurelles et, le cas échéant, s'y opposer. Une coordination renforcée est la clé du succès. De nouvelles méthodes volontaires internes de coopération et des échanges d'informations devraient être étudiés, comme par exemple la Boîte à outils récemment établie par la CES pour la coordination de la négociation collective dans la gouvernance économique. La CES devrait soutenir ses affiliés, à leur demande, en s'occupant du dialogue tripartite au niveau national.

Les relations employeurs-salariés et le dialogue social

13. Le dialogue social, les relations employeurs-salariés et la participation des travailleurs ont été amoindris et il nous incombe de les redynamiser, en donnant la priorité à la population active. L'augmentation des salaires au moyen d'un taux élevé de couverture des négociations collectives et de solides organes de négociation, des salaires minimums légaux plus élevés lorsqu'ils existent et de meilleures conditions de travail pour tous : pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'avoir une stratégie européenne forte pour rétablir les relations employeurs-salariés, si nous voulons préserver et accroître la puissance des syndicats à l'avenir.
14. Nous devons étudier des pratiques de coordination renforcées dans le domaine des salaires et de la négociation collective en fixant des normes et des objectifs communs. De même, nous devons mettre en place des actions flexibles afin de faire correspondre les besoins sectoriels et nationaux différents et de préserver et diffuser les meilleures pratiques et traditions nationales.
15. La présence et l'action des syndicats dans les entreprises multinationales devraient être accrues, notamment grâce à des négociations transnationales, à organiser par les FSE en collaboration avec les syndicats nationaux dans le cadre de la coordination de la CES. Le rôle des CEE doit être reconnu et renforcé, tout en intégrant mieux ces comités à la vie syndicale.

16. Nous devons étudier des cadres européens possibles¹ et des initiatives ciblées pour soutenir des relations plus démocratiques et plus équitables entre employeurs et salariés ainsi qu'un dialogue social efficace. Nous avons notamment besoin d'entamer des discussions internes plus approfondies, en prenant également en considération la participation des affiliés de la CES, de trouver des moyens de surmonter les énormes difficultés auxquelles est actuellement confronté le dialogue social européen et de nous attaquer aux obstacles que rencontrent les syndicats pour élaborer un dialogue social capable de produire des résultats au niveau national et sectoriel. Une plus forte participation des organisations syndicales sectorielles est nécessaire.

Le modèle social européen et les droits des travailleurs

17. Tous les éléments liés à l'emploi et au marché du travail, à la protection sociale, à l'égalité des conditions de travail, aux droits des travailleurs et des syndicats, à la réglementation et à la législation du travail, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à l'absence de discrimination, à l'équité de la mobilité et de la migration, à des services publics de qualité, à une éducation et une formation de qualité, aux questions de santé et sécurité, etc. font partie du modèle social européen. Ce modèle prend différentes formes selon les contextes nationaux, mais il s'est généralement affaibli dans la plupart des pays à cause de réformes structurelles, de réductions et de processus de privatisation et de déréglementation sous l'impulsion d'une idéologie néolibérale (surtout lorsqu'ils n'ont pas été négociés avec les syndicats) au lieu d'être considéré comme une valeur ajoutée du point de vue de la compétitivité.

18. Par l'intermédiaire de son Contrat social pour l'Europe et de son Protocole de progrès social, la CES a lancé des initiatives globales visant à renforcer et revitaliser le modèle social européen, en s'appuyant sur le principe que les droits sociaux fondamentaux ne doivent jamais être sapés par les libertés économiques et qu'il faut rechercher le progrès social dans tous les pays. La lutte contre le dumping social, la pauvreté et l'exclusion sociale, le renforcement des droits des travailleurs ainsi que le progrès et la cohésion sur le plan social constituent des objectifs fondamentaux de la CES.

19. Pour atteindre ces objectifs, nous devons examiner la dimension transnationale et transfrontalière des droits sociaux. Il est nécessaire de s'attaquer aux réformes structurelles et aux interventions de déréglementation par le biais d'une coopération syndicale renforcée à tous les niveaux ; les normes sociales fixées au niveau européen devraient être étudiées et la CES devrait lancer des initiatives spécifiques dans ce domaine, en coopération avec ses affiliés. Il faudrait examiner tout particulièrement des initiatives émergentes telles que le programme « Mieux légiférer », le programme REFIT ou les négociations en cours sur le TTIP.

Comment renforcer le rôle et le fonctionnement de la CES

20. Pour relever ces défis, nous avons besoin d'une CES renouvelée et plus forte, qui puisse fournir une valeur ajoutée à toutes ses organisations membres. Cet objectif devrait être poursuivi en s'appuyant sur un engagement mutuel renforcé entre la CES et ses affiliés. Notre unité interne doit reposer sur une coopération, une coordination et une solidarité accrues.

21. Nous avons besoin d'arriver à des compromis plus progressistes entre nous, au lieu de nous en tenir au plus petit commun dénominateur. Il s'agit d'adopter des stratégies et des propositions flexibles, en fonction des différentes situations nationales et des différents besoins de nos affiliés et en les respectant pleinement. Il faudrait discuter

¹ Les discussions internes sur la nature de ces cadres (juridique, facultatif, volontaire, etc.) pour soutenir et favoriser les négociations collectives, le salaire minimum ou le dialogue social sont encore ouvertes et elles devraient continuer de se développer pendant et après le Congrès.

d'une coopération spécifique renforcée entre les syndicats des pays qui partagent les mêmes problèmes, sans porter atteinte aux intérêts et traditions des autres syndicats ni à l'unité de la CES.

22. Ceci s'applique à la zone euro où nous devrions envisager des formes de coopération renforcée, à mettre en commun avec les autres régions d'Europe où la gouvernance économique et/ou la politique monétaire ont un impact, par exemple sur le marché du travail.
23. Pour renforcer notre action, nous avons besoin d'établir de larges alliances avec des acteurs concernés qui peuvent partager notre politique. L'équilibre entre le pouvoir et l'influence des institutions de l'Union européenne et des gouvernements nationaux est fluctuant, et à l'heure actuelle, l'initiative semble être du côté de ceux-ci. Les affiliés appartiennent à des partis politiques très variés, voire aucun, ce qui donne à la CES une indépendance tout à fait unique. Mais il ne faut pas que cette indépendance signifie une absence d'engagement auprès des politiciens de l'échiquier politique, dans les limites acceptables de celui-ci. Elle signifie que la CES peut se trouver en mesure d'aider à poser les fondements d'un nouveau consensus politique qui fera progresser les intérêts des travailleurs.
24. La CES devrait intervenir pour soutenir les syndicats dans les pays touchés par les interventions de la Troïka et il faudrait être particulièrement attentif à l'Europe centrale et orientale et aux pays baltes ainsi qu'aux Balkans et aux zones d'élargissement de l'UE afin de renforcer les améliorations salariales, la protection sociale et les conditions de travail. La solidarité et les échanges des meilleures pratiques entre les pays sont d'une importance fondamentale.
25. Il en va de même pour les jeunes, les secteurs particulièrement touchés par les emplois précaires et atypiques, l'égalité entre les hommes et les femmes et certaines catégories spécifiques de travailleurs, qui devraient être mieux ciblés par l'action de la CES. En outre, la CES devrait envisager des priorités nouvelles et émergentes comme par exemple de nouveaux domaines de politique européenne tels que l'économie numérique, l'Union de l'énergie, une politique industrielle durable et innovante ou la coordination fiscale (en faisant spécifiquement référence aux actions visant à assurer la justice/redistribution fiscale et à contrecarrer l'évasion/le dumping fiscal). Ce point nécessite des discussions approfondies entre la CES et ses affiliés nationaux et sectoriels.
26. Les retraités et les personnes âgées sont plus de 90 millions en Europe ; l'évolution démographique et la durabilité qui en résulte au niveau des régimes de retraite et de soins de santé ainsi que les droits des retraités, leur pouvoir d'achat et leur rôle dans la société européenne sont d'une importance croissante. La solidarité intergénérationnelle et le vieillissement actif deviennent chaque jour plus pertinents. La CES devrait donc renforcer sa stratégie à cet égard et continuer de débattre du rôle de la FERPA au sein de la CES.
27. Tous les affiliés doivent participer aux politiques et aux actions de la CES : les petits et grands syndicats, toutes les fédérations sectorielles et aussi les instituts et les réseaux syndicaux. La CES doit apporter son soutien aux initiatives nationales et sectorielles, lorsque ses affiliés le lui demandent, et le secrétariat de la CES devrait être aux côtés des syndicats nationaux et sectoriels lors des actions sur le terrain, lorsque c'est nécessaire et possible. Une coordination interne renforcée devrait être recherchée entre la CES et les fédérations syndicales européennes.
28. Il faudrait aussi favoriser la coopération avec le CESE, notamment le Groupe des travailleurs, pour obtenir des avantages mutuels sur des questions fondamentales d'intérêt commun et renforcer les activités de lobbying respectives se rapportant aux institutions de l'Union européenne. Cet objectif peut être atteint par des réunions

périodiques et des actions communes. Un membre du secrétariat de la CES en sera chargé.

29. Il faudrait accroître la coopération avec les syndicats des pays voisins, qui connaissent des problèmes similaires à ceux des pays européens et des Etats membres de l'Union européenne. Le rôle de la CES au sein du CRPE doit être amélioré, de même que le rôle politique et actif du CRPE, en passant de l'échange d'informations et de meilleures pratiques à des actions concrètes, à mettre en place dans des domaines spécifiques d'intérêt commun, par exemple la migration ou les phénomènes de dumping. La CES devrait améliorer ses relations avec la CSI, le TUAC, l'OIT et d'autres institutions et réseaux internationaux en vue de renforcer son rôle international.
30. Il faudrait être particulièrement attentif au dumping social et à l'exploitation liés à la migration et la mobilité ainsi qu'aux obstacles à la libre circulation des travailleurs ; une coordination et des outils syndicaux spécifiques doivent être envisagés pour y faire face. La CES devrait encourager et faire le suivi des accords transnationaux et transfrontaliers entre les syndicats en matière d'adhésion et d'aide aux travailleurs mobiles.
31. La croissance des syndicats et l'augmentation de la densité syndicale doivent devenir une priorité politique. Une solide base d'adhérents est une condition préalable si l'on veut un mouvement syndical puissant et représentatif. Nous devons donc nous développer de nouveau en termes de nombre de membres, améliorer le taux de couverture de nos négociations collectives et donner ainsi un plus grand poids à nos revendications. La CES peut s'occuper de fournir une plate-forme d'échange et de coordination des campagnes nationales d'organisation et d'adhésion et devrait soutenir les demandes et les initiatives des affiliés dans ce domaine et mettre en commun les pratiques les meilleures et les plus innovantes. Des réunions spécifiques et un groupe de travail sur l'organisation devraient être envisagés. Le mouvement syndical doit devenir plus attrayant pour tous les travailleurs. Les jeunes travailleurs, les travailleuses, les personnes ayant un emploi précaire, atypique ou non déclaré et les travailleurs migrants devraient être la cible spécifique d'une meilleure protection et d'actions de syndicalisation, de même que les travailleurs hautement qualifiés ou qui appartiennent à de nouvelles professions.
32. La CES devrait toucher tous les travailleurs et pas uniquement les syndicalistes, au moyen d'une communication et de campagnes mieux centrées, mieux ciblées et plus diversifiées. Les membres syndicaux de la base devraient être mieux informés sur la CES et ses actions, ce qui est rarement le cas aujourd'hui. Il faut également tenir compte de la barrière de la langue et la réduire autant que possible, tout en rendant nos messages plus incisifs et plus aisés à comprendre. Dans l'environnement actuel en matière de médias sociaux et numériques, la CES doit mieux exploiter les opportunités qu'offrent ces outils pour atteindre ses membres et en toucher potentiellement d'autres, en particulier les jeunes. La CES devrait intégrer les campagnes et les actions nationales et sectorielles sur son site web et dans sa stratégie de communication et les affiliés devraient faire de même pour les messages et les initiatives de la CES. Le fonctionnement actuel du groupe de travail "Communication" de la CES et/ou l'établissement d'une task force spécifique sur la communication et les campagnes seront étudiés.
33. Une communication renouvelée et une stratégie mobilisatrice devraient prendre en considération un large éventail de possibilités et de méthodes, tout en ciblant et en reflétant aussi la diversité d'identité des différents groupes de membres syndicaux. Dans ce contexte, les manifestations peuvent jouer un rôle identitaire important pour maintenir la cohésion du mouvement syndical, mais elles doivent être mieux ciblées et profondément enracinées dans les besoins et les initiatives spécifiques des affiliés, en servant avant tout de soutien à des négociations et des revendications concrètes. L'appui de la CES à des actions nationales et l'organisation de

manifestations simultanées dans un certain nombre de pays en liaison avec des revendications européennes sont de meilleures pratiques à renforcer.

34. La CES devrait réexaminer le fonctionnement de ses organes statutaires afin de les rendre plus efficaces et de mieux faire participer les dirigeants syndicaux à la vie de la CES :
- a) Le Comité exécutif devrait être un organe stratégique. Les discussions au Comité exécutif devraient principalement traiter des priorités politiques essentielles et laisser aux comités permanents et aux groupes de travail la tâche d'élaborer des résolutions et des positions sur des questions spécifiques, qui seraient soumises à l'approbation du Comité exécutif après une discussion bien préparée. Les dirigeants syndicaux seraient encouragés à assister aux réunions si au moins le premier jour de réunion était consacré à la discussion de décisions politiques pertinentes.
 - b) Ce choix implique naturellement un plus grand engagement des affiliés, qui doivent veiller à être représentés et à mandater leurs représentants au sein des comités et des groupes de travail de la CES. Le procès-verbal des discussions et des conclusions des groupes de travail doit être communiqué. Il faudrait revoir la répartition des sujets et le mandat des comités et des groupes de travail en fonction des priorités fixées par le Congrès.
 - c) Le rôle du Comité de direction devrait être amélioré en axant son travail sur des sujets internes et politiques émergents afin de préparer correctement à l'avance les réunions du Comité exécutif et de faire participer les dirigeants syndicaux à des discussions ouvertes sur des questions particulièrement cruciales et pertinentes. Le Comité de direction devrait également se réunir pour traiter des questions extraordinaires/urgentes qui se posent entre les réunions programmées du Comité exécutif.
 - d) Des intervenants extérieurs peuvent être invités aux réunions des organes de la CES, en particulier celles du Comité de direction et des groupes de travail/comités permanents. Des écoles/séminaires syndicaux spécifiques peuvent être organisés pour pouvoir discuter librement et de façon plus approfondie de sujets importants.
35. L'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration des politiques d'égalité des chances ainsi qu'une représentation adéquate des femmes et des jeunes doivent être favorisées au sein de la CES en mettant en place des mécanismes spécifiques, à proposer par le Comité "Jeunes" et le Comité "Femmes". Les négociations collectives, la formation interne et l'organisation sont les domaines significatifs à prendre en considération afin de s'attaquer à la discrimination et à l'insuffisance de la représentation des femmes et des jeunes sur le marché du travail ainsi qu'au sein du mouvement syndical.
36. Nous devrions aussi envisager de rééquilibrer notre représentation géographique interne. Plus spécifiquement, il s'est avéré que les droits de vote et les procédures de vote du Comité exécutif manquaient d'efficacité et ne représentaient pas réellement les membres des affiliés. Ces droits et procédures devraient être réévalués, conformément aux règles fixées par les Statuts de la CES pour la représentation au Congrès et en fonction des différentes catégories existantes en matière de cotisation. Ceci devrait se faire dans la perspective d'une révision éventuelle des Statuts de la CES et/ou de l'adoption d'un Règlement intérieur d'application.
37. La CES doit exploiter pleinement ses moyens et ses réseaux, notamment en améliorant la valeur ajoutée de l'ETUI, qui devrait contribuer de façon autonome à la politique et aux priorités des syndicats. La CES devrait promouvoir la formation syndicale européenne et nationale, avec le soutien de l'ETUI, en particulier en ce qui concerne l'Europe et les questions européennes, en vue de faire émerger une nouvelle génération partageant une vision commune du syndicalisme européen. En outre, il faudrait organiser une formation spécifique pour augmenter la connaissance

mutuelle des systèmes et des contextes nationaux afin de renforcer les échanges de pratiques.